



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative



Direction Régionale de l'Environnement
De l'Aménagement et du Logement
N° 14734*02

15 AVR. 2013

COURRIER ARRIVE

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

15 AVR. 2013

Dossier complet le

15 AVR. 2013

N° d'enregistrement

F05h-13-10094

1. Intitulé du projet

Demande d'autorisation de défrichement d'une superficie de 516,05 m² de bois pour la réalisation de deux maisons individuelles.

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom **VERRIER**

Prénom **ALAIN**

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
N°51	Défrichement soumis à autorisation au titre de l'article L.311-2 du code forestier et portant sur une superficie totale, même fragmentée, inférieure à 25 hectares.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Construction de deux maisons individuelles.

4.2 Objectifs du projet

Réalisation de deux habitations d'environ 239 m² d'emprise au sol sur le terrain constructible.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

- Défrichage d'une partie du terrain d'environ 516 m² sur les 1045 m² au total de la parcelle.
- Construction de deux maisons individuelles.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Habitation destinée à la vente.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire
PC 01745212N0100

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Demande de défrichement parciel.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Construction de deux Habitation de plain pied d'environs 239 m ² d'emprise au sol sur une parcelle de 1045 m ² .	M ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Rue des Robiniers
17390 LA TREMLADE
Section AI - N°38

Coordonnées géographiques¹

Long. 1 ° 09 ' 03 " 40

Lat. 45 ° 45 ' 59 " 20

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Terrain en zone urbaine, constructible, non utilisé à ce jour.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU approuvé du 30/03/2011
Zone UB

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	LA TREMBLADE
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRM (ZONE B2) Feu de Forêt / Risque littoraux approuvé le 22/06/2007
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Feu de forêt - Risque Littoraux - Zones de sismicité 3 (modérée)
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de la construction de deux maisons individuelle sur le terrain constructible en zone urbaine (UB) ne me parait pas devoir être soumis à une étude d'impact, nous demandons le défrichage que d'une partie de la parcelle. Les parties non bâties restent traitées part en espaces verts avec maintien des arbres de hautes tiges et des essences arbustives existantes, d'autre part en zone d'accès aux garages et aux stationnements aériens. Cet agrément naturel génère la même discrétion que celle des habitations qui les côtoient.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet	
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet
	- Plan de Cadastre
	- Notice d'insertion dans le paysage

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

BREUILLET

le,

25 février 2013

Signature





DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISÉ

Département :
CHARENTE MARITIME

Commune :
LA TREMBLADE

Section : AI
Feuille : 000 AI 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/500

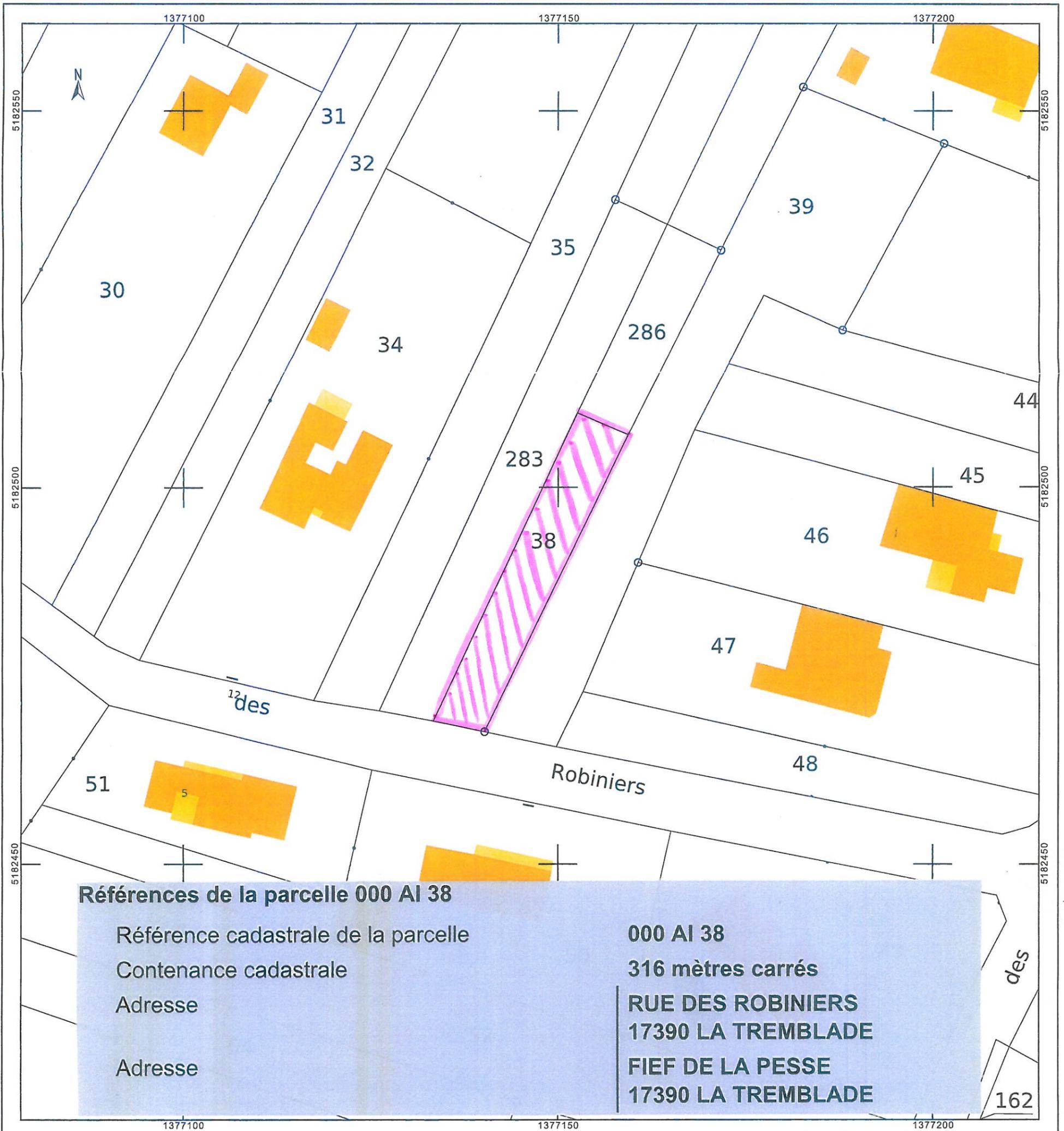
Date d'édition : 08/02/2013
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46
©2012 Ministère de l'Économie et des Finances

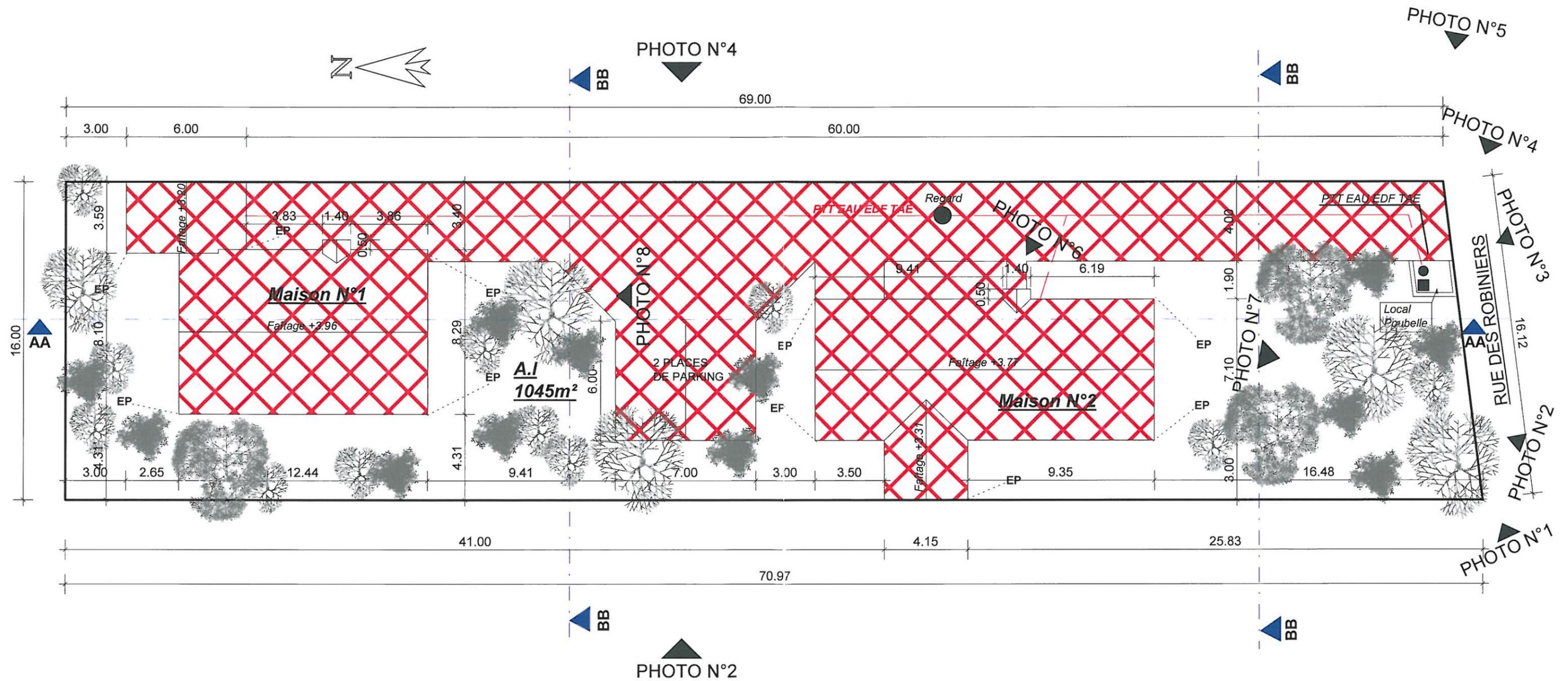
Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
Pôle Topographique et de Gestion Cadastre
Branche de Saintes 4 Cours Charles De Gaulle
17108
17108 SAINTES Cedex
tél. 05/46/96/51/54 -fax 05/46/96/51/55
ptgc.170.saintes@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



AVANT PROJET DE MR VERRIER ALAIN
PLAN DE MASSE + ZONE DE DEFRICHEMENT
ECHELLE: 1/200



 **ZONE DE DEFRICHEMENT (environ 516.05 m²)**



PHOTO N°1



PHOTO N°4



PHOTO N°2



PHOTO N°3



PHOTO N°5



PHOTO N°7



PHOTO N°6



PHOTO N°8

CONSTRUCTION DE DEUX MAISONS INDIVIDUELLES

destinées à la vente ou la location

Rue des Robiniers

17390 LA TREMBLADE

NOTICE D'INSERTION

1. Présentation de l'état initial du terrain et de ses abords

Mr Alain VERRIER est propriétaire d'un terrain constructible situé Rue des Robiniers à LA TREMBLADE 17390, cadastré section AI N°38 pour une superficie totale de 1045m². Cette assiette foncière est inscrite en zone UB du PLU communal en vigueur.

Ce secteur urbain correspond à une zone d'habitation de densité moyenne avec des espaces relativement aérés et boisés. Les articles du règlement qui s'y appliquent sont rédigés dans l'esprit d'une conservation et d'une mise en valeur des espaces naturels du site, notamment en ce qui concerne le boisement. L'objectif urbanistique est de conserver aux secteurs considérés leur caractères résidentiels pavillonnaires et préserver l'aspect forestier.

Le terrain se situe, dans sa largeur, en bordure de la Rue des Robiniers qui constitue sa limite SUD. Il est de forme rectangulaire, beaucoup plus longue que large. Les trois autres limites jouxtant des parcelles constructibles vierges isolées dans un milieu bâti pavillonnaire de faible densité.

En vis à vis de la propriété foncière de l'autre côté de la Rue des Robiniers, se situent en bordure de la voie publique des maisons individuelles dans un tissu aéré.

Tout ce territoire est couvert d'un boisement dense constitué essentiellement de chênes, de frênes, de châtaigniers et quelques pins maritimes. Le terrain supportant le projet s'inscrit dans cette définition.

L'ensemble du sol est considéré comme plat. Tous les réseaux de viabilité existent sur la voie publique. Tous ces atouts offrent au site de construction un cadre paysager remarquable.

2. Quel aménagement est prévu pour le terrain ?

Les deux maisons sont conçues en rez de chaussée simples. Elles comportent chacune quatre pièces principales, soit un séjour et trois chambres, avec cuisine et commodités attenantes. Un garage s'adosse au pignon aveugle de chaque habitation.

L'aménagement s'accompagne d'un jardin privatif et d'un stationnement aérien pour chaque logement.

Une voie de desserte parallèle à la limite EST prend son origine à l'alignement de la Rue des Robiniers et borde les deux constructions et leurs accès privés.

Les maisons sont cernées d'arbres de hautes tiges existants et préservés pour la plupart. Cet agrément naturel génère la même discrétion que celle des habitations qui les côtoient.

L'étalement du bâti crée une harmonie volumétrique bien équilibrée, d'autant plus que le végétal prédomine par rapport au minéral.

Les parties non bâties restent traitées d'une part en espaces verts avec maintien des arbres de hautes tiges et des essences arbustives existantes, d'autre part en zone d'accès aux garages et aux stationnements aériens.

L'architecture s'inspire des constructions actuelles constituant la dominante bâtie du tissu communal.

L'éloignement des constructions par rapport à la Rue des Robiniers et la végétation formant écran entre rue et maisons les rendent pratiquement invisibles de toutes vues publiques.

3. Comment sont prévus l'implantation, l'organisation, la composition et le volume des constructions nouvelles ?

Les plans des maisons démontrent un souci de simplicité et d'économie du coût de la construction. Le confort est néanmoins présent avec un vaste séjour d'environ 40m², largement ouvert au Sud, cuisine non close, entrée directe sur séjour et partie « nuit » indépendante comprenant trois chambres avec placards, salle d'eau et wc séparé.

Un garage s'appuie sur le pignon Nord de chaque habitation. Chaque logement s'avère accessible aux personnes handicapées comme à mobilité réduite.

Les couvertures sont à deux pentes avec versants décalés sur garages et parties fractionnées générant un bon équilibre volumétrique tant unitaire que collectif.

4. Comment sont traitées les construction, clôtures, végétation, ou aménagements situés en limite de terrain ?

Les clôtures sont essentiellement végétales. Elles sont constituées d'un grillage plastifié vert d'une hauteur de 1,50 m ancré sur poteaux métalliques de même couleur.

La pelouse, les essences arbustives et ornementales, et les arbres de hautes tiges conservés occupent la totalité du terrain sur sa surface non bâtie ou non occupée par des vocations piétonnes ou accès véhicules.

5. Quels sont les matériaux et les couleurs des construction ?

Afin de respecter l'harmonie du paysage environnant, et tenir compte de l'architecture locale, les matériaux de construction s'identifient en général à ceux existants. Il en est de même des finitions d'enduits, et de l'ensemble des coloris.

Les tuiles en terre cuite présentent des teintes mêlées à dominante rouge vieilli.

Les menuiseries extérieures sont en aluminium ou PVC à grand vitrages avec proportions plus hautes que larges pour les fenêtres et vastes baies coulissantes pour les porte-fenêtres. Les fermetures sont des volets roulants à commande électrique en PVC blanc dans des coffres encastrés dans l'épaisseur des murs.

Les portes des garages seront en métal. Les portes d'entrées sont pleines, en PVC de teinte blanche, avec impostes vitré partiel pour l'entrée.

Les enduits de façades sont talochés à grains très fins de teinte « blanc calcaire ».

Les prescriptions contenues dans le règlement de la zone UB du Plan de Prévention des Risques Naturels seront strictement respectées et plus particulièrement celles imposant l'utilisation de matériaux de réaction au feu de type classe au moins « M1 » pour les parties extérieurs de la construction (murs, toitures...), le projet étant situé à moins de 200 m d'une borne incendie.

6. Comment sont traités les espaces libres, les plantations ?

Les plantations de hautes tiges ou arbustives qui accompagnent les pelouses au pourtour des bâtiments ne sont pas concernées par les travaux projetés, à l'exception des arbres du fait d'une trop grande proximité avec les assiettes des constructions.

7. Comment sont organisés et aménagés les accès au terrain, à la nouvelle construction, et aux aires de stationnement ?

L'accès principal aux habitations se fera uniquement par la voie privée projetée prenant son origine sur la Rue des Robiniers et conduisant aux maisons.

STOCKAGE EAUX PLUVIALES

SYSTEME DRAINS PVC 100mm

Longueur par EP : 5,00ml

